



25210

☎ 03.81.68.91.61

mairie@bonnetage.fr

Inscriptions Péri-scolaire Année 2026-2027

À retourner avant le 30 juin 2026

Vous venez de retirer un dossier d'inscription pour le service péri-scolaire de Bonnetage. Je vous remercie de bien vouloir le compléter et le déposer en mairie **avant la date du 30 juin 2026.**

Chaque dossier devra comprendre :

- La fiche d'inscription entièrement complétée
- Une copie du livret de famille
- Une copie des pages de vaccinations du carnet de santé
- Une attestation d'assurance extrascolaire.
- La fiche de prélèvement automatique (si vous souhaitez le mettre en place)
- Une attestation de domicile (facture rattachée à l'habitation)

Le règlement intérieur et la charte du Savoir Vivre et du respect mutuel doivent être conservés par les parents ; ils doivent en prendre connaissance et expliquer la charte à leurs enfants.

Seuls les dossiers complets seront enregistrés et ouvriront l'accès au service.

1. Age minimum

Les enfants sont accueillis à partir de 3 ans

2. Gestion : Nous vous rappelons que la commune s'est dotée d'un logiciel pour la gestion du péri-scolaire ; quelques principes importants à retenir :

- A l'inscription de vos enfants, après validation du dossier, vous recevrez des identifiants pour vous connecter à gestion-cantine.com, vous pourrez remplir votre fiche « famille », compléter vos plannings et trouver un certain nombre d'informations (tarifs, menus, etc....)
- **Tous vos plannings GARDERIE (matin et soir) du mois N doivent être complétés sur le logiciel avant le 25 du mois N-1** (exemple : pour le mois d'octobre, planning à valider le 25 septembre). **Passé cette date butoir vous ne pourrez plus compléter le planning**
- **Pour la cantine vous pouvez inscrire les enfants avant le mercredi soir (semaine N) pour la semaine suivante (semaine N+1)**
- En cas d'oubli contactez l'animatrice qui modifiera le planning au 07.48.94.73.24

3. Accueil : Les enfants doivent être accompagnés par leur parents **dans les locaux du péri-scolaire à leur arrivée le matin** (et non déposés devant la porte). Cela permet de faire le lien avec le personnel du péri-scolaire.

4. Règlement :

- Merci de lire attentivement le règlement ci joint
- De porter une attention toute particulière aux modifications de réservation, planning et absences
- De prendre connaissance **avec vos enfants** de la charte du savoir-vivre (ci-jointe également)

5. Discipline : chaque enfant a une fiche navette concernant les problèmes de discipline. Certains comportements peuvent être sanctionnés et aboutir à une exclusion temporaire voire totale.

6. **Information/Communication** : nous pouvons vous communiquer des informations via le logiciel : vous recevez alors un mail vous précisant que des informations sont disponibles sur votre portail famille : **ALLEZ LES CONSULTER, ces informations PEUVENT ETRE IMPORTANTES**

7. **Tranches horaires et tarifs**

Tranches par quotient familial					
Créneaux horaires	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Observations
	QF 0-999	QF 1000-1699	QF 1700-2499	QF 2500 et plus	
Matin 6h30 à 8h30	5.10 €	5.40 €	5.70 €	6.00 €	Petit déjeuner inclus
Matin 7h30 à 8h30	3.50 €	3.50 €	3.50 €	3.50 €	Petit déjeuner inclus
Midi 11h30-12h15	1.50 €	1.75 €	2.25 €	2.75 €	-
Midi 11h30 à 13h30	8.00 €	8.50 €	9.50 €	10.50 €	Avec repas
Soir 16h30 à 17h15	2.90 €	3.00 €	3.10 €	3.35 €	Goûter inclus
Soir 16h30 à 18h00	4.10 €	4.20 €	4.50 €	4.80 €	Goûter inclus

ATTENTION : Les familles résidant dans les communes extérieures à Bonnetage doivent s'acquitter d'un droit d'entrée étant donné que les communes ne participent pas aux charges de fonctionnement déficitaires. Pour 2025, ce droit d'entrée s'élevait à 150 €. Il sera recalculé pour 2026/27 en fonction du déficit constaté.

8. **Facturation :**

- Les factures seront adressées aux familles chaque mois par le Trésor Public.
- Vous pourrez avoir accès au détail de votre facturation sur le logiciel vers le 10 de chaque mois.
- Vous pouvez régler :
 - Soit par prélèvement automatique – vivement conseillé - (voir documents joints au dossier d'inscription)
 - Soit par chèque bancaire
 - Soit en utilisant Payfip (paiement par Internet)
 - Soit directement à la Trésorerie de Morteau par CB ou chèque (pas d'espèces)
 - Soit au bureau de tabac

9. **Personnel communal d'encadrement**

- Directrice : Virginie Michaud,
- Animatrice, Tiziana Pierre.
- Renfort pause méridienne : Fanny Monnin et Catherine Barthod.

10. **Repas**

Les repas du midi seront assurés par l'EHPAD du Bois Joli à Bonnetage ; ils sont assurés en liaison chaude tous les midis.

Les goûters et petits déjeuners sont compris dans les tarifs ; il s'agira de tartines (pain, beurre, confiture, miel, chocolat, fromages...) + lait, jus de fruits et fruits

Les animatrices peuvent également prévoir crêpes, gâteaux, pancakes, pain perdu, etc...

Toutes les informations et formulaires concernant le service périscolaire sont sur le site internet de la commune : www.bonnetage.fr

Coordonnées du service périscolaire :

Adresse : Pôle Enfance – 10 bis rue du Grand Communal – 25210 BONNETAGE

Téléphone : 07-48-94-73-24

Adresse mail : periscolaire.bonnetage@gmail.com